



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE LE 18 MARS 2021

Ouverture de séance :

Compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020 : demande de modification du nom de certains intervenants ; Patrick SALEZ regrette l'absence d'aller-retour entre le secrétaire de séance et les services de la CDC en charge de la rédaction du compte-rendu et estime que certaines interventions sont reprises *a minima*. Lionel QUILLET rappelle que le compte-rendu ne peut pas reprendre l'intégralité de ce qui est dit dans une réunion de 2 à 3 heures.

I. POLE RESSOURCES

4. PERSONNEL – Formation des élus

Montants maximum et minimum fixés par la législation. Essai de mutualisation avec les communes. Demande par l'élu et validation par le Président de la CDC. Budget 2021 : 6 600 € (comme en 2020). Domaines : bureautique, communication de crise... Approbation à l'unanimité.

5. PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs

Suite à création de poste (Responsable Service Communication), remplacement congés maternité, départ en retraite et réussite à un concours. Approbation à l'unanimité.

6. ADMINISTRATION GENERALE – Organisation du Tour de France – Mise à jour de la délibération du 27 février 2020 – Versement de la participation financière de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

50 000 € (auxquels s'ajoute 1 M€ du Département de la Charente-Maritime et 80 k€ de Saint-Martin-de-Ré).

Didier GUYON demande si un bilan financier a été dressé. Lionel QUILLET répond que les recettes, en matière d'images notamment, s'étaleront sur plusieurs années et qu'il estime que cet événement est une réussite pour l'Île de Ré en particulier et pour le département de la Charente-Maritime en général. Approbation à l'unanimité.

7. POINT INFORMATION – Point d'étape à l'élaboration du Pacte de gouvernance

Report délais suite à la crise sanitaire (+ 3 mois). Validation définitive au 3^{ème} trimestre 2021 après validation par les Conseils Municipaux.

Patric SALEZ estime que ce projet est en retard et qu'à ce jour aucun élément concret n'a été développé. Lionel QUILLET pense le contraire.

Prise d'acte.

II. POLE SERVICE A LA POPULATION

8. EQUIPEMENTS SPORTIFS – FONDS DE CONCOURS – Commune du Bois Plage en Ré – Réhabilitation des terrains de tennis communaux

Coût : 17,85 k€ HT dont 5,0 k€ pour la CDC en deux versements. Approbation à l'unanimité (hors élus du Bois-Plage-en-Ré).

9. EQUIPEMENTS SPORTIFS – FONDS DE CONCOURS – Commune des Portes en Ré – City stade et parcours sportif et d'escalade

Coût : 57,3 k€ HT dont 17,2 k€ pour la CDC en deux versements. Approbation à l'unanimité (hors élus des Portes-en-Ré).

10. COMMANDE PUBLIQUE – Location longue durée de 15 minibus – Autorisation préalable de signature

250 k€ HT pour 4 ans. Utilisation par les associations rétaises notamment les associations sportives pour leurs déplacements. 21 000 km par an et par minibus en moyenne. Approbation à l'unanimité.

11. SOCIAL – BUDGET PRINCIPAL – Attribution des subventions 2021

Total de 640 k€ dont 299 k€ pour le social, 21 k€ pour le sportif, 24 k€ pour le patrimoine et 296 k€ pour la culture. Approbation à l'unanimité.

12. PATRIMOINE – Tarifs pour la vente d'ouvrages réalisés par le service patrimoine – Pays d'arts et d'histoire

Plus de 10 pages : 7 €. Plus de 10 pages pour le jeune public : 6 €. Approbation à l'unanimité.

13. PATRIMOINE – Renouvellement du label Pays d'art et d'histoire

Approbation à l'unanimité.

14. CULTURE – Adhésion à l'association Simon de Cyrène

10 € / an. Représentante de la CDC : Madame PETINIAUD-GROS. Approbation à l'unanimité.

15. CULTURE – Ré Domaine Culturel – Tarifs 2021 – Prolongation jusqu'au 31 décembre 2021

Tarifs Cinéma La Maline 2020/2021 : 5,50 € en plein tarif, 4,50 € en tarif réduit, 3 € en tarif très réduit, 2,50 € en tarif scolaire, gratuit en plein air. 700 € HT pour les communes pour l'organisation d'un cinéma en plein air. Approbation à l'unanimité.

NB : ouverture de La Maline prévue pour début 2022.

III. POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

16. BATIMENTS – Travaux tout corps d'état d'entretien et d'amélioration des bâtiments et des espaces publics de la Communauté de Communes de l'Île de Ré – Attribution du lot 2 bis – Autorisation de signature du Président

Maximum 150 k€ pour l'entreprise « Les Couvertures Lopez ». Approbation à l'unanimité.

17. BATIMENTS – CENTRE DE TRANSFERT – Validation du programme et lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du centre de transfert des déchets ménagers et assimilés

Estimation : 2,7 M€ TTC. Enveloppe financière affectée : 1,8 M€ HT.

Pour le concours de maîtrise d'œuvre : 13 k€ pour chaque participant remettant un dossier conforme + 120 € TTC / heure et indemnisation des frais de déplacement pour les membres du jury.

Approbation à l'unanimité.

NB : la reconstruction des bâtiments objets du sinistre est prise en charge en quasi-totalité par les assurances, les nouveaux éléments rajoutés sont à la charge de la CDC.

18. URBANISME – Bail à construction à destination d'UNIRE pour la mise en place d'une aire de lavage pour les engins agricoles d'Ars en Ré

Parcelle ZA 151 à Ars-en-Ré. Bail de 60 ans. Location : 1,42 € HT / m² d'emprise imperméabilisée / an. Travaux : 30 k€ dont 50 % pour CDC. Approbation à l'unanimité.

19. URBANISME – Convention de mise à disposition du service instructeur de la Communauté de Communes de l'Île de Ré aux communes membres – Validation des modalités financières et organisationnelles et autorisation de signature du Président

Partage plus équitable du coût (250 k€ / an environ) entre la CDC et les communes.

Part fixe : 2,5 k€ / an par commune.

Part variable : fonction du type d'acte (150 € pour un permis de construire, 75 € pour un permis de démolir...).

Au final le coût devrait être voisin de 125 k€ pour la CDC et de 125 k€ pour les communes.

Approbation à l'unanimité.

20. POINT INFORMATION – Partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine – Poursuite du conventionnement en vue du portage foncier d'opérations liées à la réalisation de logements à loyers maîtrisés ou d'une zone d'activité économique

Prise d'acte.

Projets actuels : Ars-en-Ré, Les Noues, 1 ha, 20 à 23 logements ; Le Bois-Plage-en-Ré, La Poizière, 1,98 ha, 40 à 50 logements ; Saint-Clément-des-Baleines, Les Ouches, 0,65 ha, 20 à 23 logements ; La Couarde-sur-Mer, Le Petit Noue, 0,62 ha, 21 à 25 logements ; Sainte-Marie-de-Ré, Les Hirondelles, 0,6 ha, 20 logements.

21. ECONOMIE – Renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour la gestion de l'office de tourisme intercommunal

Echéance au 31 mars 2021. Renouvellement pour 6 ans. 9,1 M€ pour les 6 ans dont 1,2 M€ pour 2021. Approbation à l'unanimité.

IV. POLE ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE

22. BUDGET ANNEXE ECOTAXE – Attribution des subventions 2021

81,6 k€ dont 60 k€ pour la LPO et 12,4 k€ pour l'ADEPIR. Approbation à l'unanimité.

23. BUDGET ANNEXE ECOTAXE – Attribution d'une subvention à l'association syndicale autorisée des étangs et marais d'Ars en Ré (AEMA)

96,3 k€ pour divers type d'opérations (arrachage plantes invasives, curage...). Approbation à l'unanimité.

24. ENVIRONNEMENT – Convention annuelle d'exécution avec l'office national des forêts (ONF) pour la valorisation et la préservation de la forêt domaniale de l'Île de Ré

337,5 k€ au total dont 53,9 k€ en fonctionnement et 283,6 k€ en investissement. Approbation à l'unanimité.

25. ENVIRONNEMENT – Convention annuelle d'exécution avec l'office national des forêts (ONF) pour la restauration des dunes domaniales de l'Île de Ré

196,3 k€ au total dont 117,3 k€ en fonctionnement et 79,0 k€ en investissement. Approbation à l'unanimité.

26. ENVIRONNEMENT – Adhésion à la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON)

Cotisation de 1 520,60 € en 2021 sur Budget Annexe Ecotaxe. Représentants de la CDC : Madame VERGNON et Monsieur JUIN. Approbation à l'unanimité.

27. DEVELOPPEMENT DURABLE – Adhésion à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR)

Cotisation de 550 € en 2021. Représentante de la CDC : Madame VERGNON. Approbation à l'unanimité.

28. MOBILITE – BUDGET ANNEXE ECOTAXE – Participation financière dans le cadre de la prestation de transport de personnes pour 2020

Part versée au Conseil Général de Charente-Maritime en 2020 pour les navettes électriques circulant sur l'île de Ré : 1,023 M€. Approbation à l'unanimité.

29. MOBILITE – BUDGET ANNEXE ECOTAXE – Convention pour l'information et l'animation du réseau local de mobilité « RESPI RE » - Autorisation de signature du Président

Convention tripartite entre la CDC, la SPL Destination Ile de Ré et la Conseil Général de Charente-Maritime. Contribution : 40 k€. Approbation à l'unanimité.

30. MOBILITE – Loi d'orientation des mobilités – Non prise de compétence d'organisation de la mobilité à l'échelle du territoire

Reste de compétence régionale. Approbation à l'unanimité.

Départ du représentant de l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré pour cause de couvre-feu.

31. COMMANDE PUBLIQUE – Accord-cadre signalisation horizontale et verticale – Groupement de commande avec les 10 communes – Autorisation de signature préalable au Président

32. DECHETS – CYCLAD – Contribution pour l'année 2020

33. DECHETS – CYCLAD – Prix de traitement des déchets issus des déchèteries – Délibération modificative

34. DECHETS – Convention pour la collecte des Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) en déchèterie avec l'organisme coordonnateur OCAD3E – Autorisation de signature du Président

35. DECHETS – Convention pour la collecte des lampes usagées en déchèterie avec l'organisme coordonnateur OCAD3E – Autorisation de signature du Président

36. DÉCHETS – Convention avec Ecosystem pour la collecte des sources lumineuses usagées en déchèterie – Autorisation de signature du Président

V. QUESTIONS DIVERSES